

Bourses Fernand Braudel-IFER *incoming*



Présentation du programme :

La Fondation Maison des sciences de l'homme offre des bourses de recherche postdoctorale en sciences humaines et sociales d'une durée de 9 mois dans le cadre de son programme « Fernand Braudel-IFER » (International Fellowships for Experienced Researchers), soutenu par l'Union européenne (Programme Action Marie Curie – COFUND – 7ème PCRD).

Ce programme est également financé par la FMSH, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (Direction des relations européennes et internationales et de la coopération), la Fondation Fritz Thyssen (Cologne), l'université de Princeton (Etats-Unis), l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS), l'Ecole Centrale Paris, l'IRSEM (Institut de recherche stratégique de l'Ecole militaire - ministère de la Défense) et la fondation Bruno Kessler (Italie) les Labex DynamiTe, Hastec, IEC, IPOPS, Med, OBVIL, OT-med, Resmed, Tepsis et TransferS. Ce programme est aussi mis en œuvre en coopération avec le Deutscher Akademischer Austauschdienst (DAAD).

Le programme Fernand Braudel-IFER se décline en deux volets :

1. Programme Fernand Braudel-IFER *incoming* destiné à des séjours en France (pour des chercheurs rattachés à un centre de recherche basé à l'étranger)

Ce programme s'adresse à des candidats en provenance du monde entier.

A partir de mars 2013, les candidats postulent exclusivement à des bourses thématiques, proposées par des institutions et des Labex (« laboratoires d'excellence »).

2. Programme Fernand Braudel-IFER *outgoing* pour des séjours en Europe (pour des chercheurs rattachés à un centre de recherche en France)

Ce programme s'adresse à des candidats résidant en France qui souhaitent réaliser un séjour de recherche dans un autre pays européen (membre de l'Union européenne ou [associé](#)).



Les candidats souhaitant se rendre en Allemagne postulent aux bourses Clemens Heller. (Depuis 2010, les bourses Clemens Heller -Outgoing Allemagne- ont été intégrées, tout en gardant leur identité propre, dans le nouveau programme "Fernand Braudel-IFER").

Les bourses Clemens Heller ne sont pas thématiques. Les candidats déterminent leur projet de recherche et choisissent eux-mêmes leur laboratoire d'accueil en Allemagne.

A partir de mars 2013, les candidats souhaitant se rendre dans un autre pays européen (hors Allemagne) postulent exclusivement à des bourses thématiques, proposées par des institutions et des consortiums de laboratoires (Labex).

Disciplines scientifiques concernées

Toutes les disciplines des sciences humaines et sociales sont éligibles.

Une approche interdisciplinaire de la problématique de recherche proposée est encouragée.

Programme Fernand Braudel-IFER *incoming*

1 Appel à candidatures

Le programme Fernand Braudel-IFER offre des bourses post-doctorales aux chercheurs en sciences humaines et sociales qui souhaitent effectuer une mobilité internationale.

- Le programme **Fernand Braudel-IFER *incoming*** est destiné à des chercheurs étrangers qui souhaitent effectuer des séjours de recherche en France.
- Le programme **Fernand Braudel-IFER *outgoing*** est destiné à des chercheurs résidant en France qui souhaitent effectuer des séjours de recherche dans un autre pays européen (membre de l'Union européenne ou [associé](#)).

Ces séjours doivent permettre aux candidats sélectionnés :

- de réaliser un projet de recherche individuel au sein d'un laboratoire d'accueil.
- de s'insérer dans des réseaux scientifiques français et européens.
- d'établir des coopérations durables entre leur institution d'origine et l'établissement d'accueil.

Disciplines scientifiques concernées

Toutes les disciplines des sciences humaines et sociales sont éligibles.

Une approche interdisciplinaire de la problématique de recherche proposée est encouragée.

Durée de la bourse

9 mois (des aménagements du séjour sont toutefois possibles s'ils se justifient scientifiquement).

Les boursiers doivent commencer leur séjour de recherche au maximum 6 mois après l'obtention de la bourse.

Montant de la bourse

Le montant de l'allocation mensuelle destinée à couvrir les dépenses d'hébergement et de séjour est de 2 000 € (euros) nets.

Les frais d'assurance médicale sont pris en charge pour les chercheurs accueillis en France.

Les frais de voyage (aller-retour) entre le pays d'origine et la France (*incoming*) et entre la France et le pays d'accueil (*outgoing*) sont pris en charge.

Calendrier

Il y a deux appels à candidature par an (dates limites de dépôt des dossiers de candidature le 31 mars et le 30 septembre). Toutes les candidatures se font désormais exclusivement en ligne.

2 Critères d'éligibilité

1 Les candidats doivent **résider à l'étranger** et être affiliés à une institution de recherche étrangère (université, académie des sciences, ou autre organisme de recherche).

2 Au moment de la clôture de l'appel à candidature, les candidats ne doivent pas avoir résidé ou avoir mené leur activité principale (travail, études, etc.) en France pendant plus de 12 mois dans les trois ans précédant la candidature. Les chargés de cours, les boursiers et les contractuels dans un établissement d'enseignement ou de recherche français sont considérés comme résidents en France. Les vacances et séjours de courte durée ne sont pas pris en compte.

3 Les candidats doivent être **titulaires d'un doctorat** (ou d'une qualification équivalente) à la date du dépôt de candidature (thèse soutenue).

4 La candidature peut être déposée au maximum 6 ans après la date de soutenance de la thèse. Des exceptions peuvent être accordées pour certains cas d'interruption de carrière (maternité, maladie, etc.).

5 La maîtrise d'une des langues de travail du laboratoire d'accueil est indispensable; une pratique courante du français ou de l'anglais est souhaitée.

6 N'est pas éligible comme laboratoire d'accueil un laboratoire où le candidat a déjà été accueilli à un moment ou un autre de son parcours scientifique (y compris pendant son doctorat).

3 Procédure de candidature

Les dossiers doivent être impérativement soumis par voie électronique via le formulaire de candidature en ligne.

Composition du dossier :

- un **formulaire** de candidature à compléter en ligne
- un **curriculum vitae**
- une liste de **publications**
- un **projet de recherche détaillé** (de 5 à 8 pages + une bibliographie de 2 pages maximum) rédigé en français ou en anglais
- une **copie du diplôme** de doctorat

- un **résumé de la thèse** (2 pages maximum) en français ou en anglais
- **deux lettres de recommandation** émanant de personnalités scientifiques françaises ou étrangères
- une **lettre d'accueil** du responsable de l'institution ou du laboratoire de recherche qui s'engage à accueillir le candidat et son projet pour la durée de la bourse

Validation et transmission du dossier :

Pour être pris en compte dans le processus de sélection, votre dossier doit impérativement être complété en ligne et validé dans la période d'ouverture de l'appel à candidatures.

Lorsque vous aurez complété et validé votre dossier de candidature, vous recevrez un accusé de réception qui vous fournira des informations plus détaillées sur la procédure de sélection et les délais prévus.

4 Processus de sélection

La sélection se fait sur dossier.

Le processus de sélection se déroule sur une base concurrentielle.

Les comités de sélection sont composés d'experts français et étrangers.

Les membres des comités de présélection et de sélection choisissent les candidats en fonction de leur compétence scientifique, de la qualité et de la faisabilité de leur projet scientifique et de la complémentarité entre le projet et les travaux de recherche réalisés dans le laboratoire d'accueil choisi.

Sélection : le processus de sélection prend en compte le curriculum académique, l'intérêt et la qualité des recherches proposées, les motivations exprimées par les candidats dans le projet et les lettres de référence. Ce processus est effectué par des évaluateurs indépendants (enseignants et spécialistes dans chaque domaine disciplinaire) et par un comité de sélection composé d'experts français et étrangers.

5 Accueil et déroulement du séjour

La FMSH s'assure que les boursiers travaillent dans un environnement propice à la réalisation de leur projet de recherche.

Les boursiers *incoming* sont affiliés à deux institutions :

- à un **laboratoire d'accueil** en France. Le laboratoire d'accueil fournit au boursier une infrastructure de travail, l'intègre dans ses équipes et l'assiste dans ses recherches.

- à la **FMSH**, le boursier bénéficie en même temps du statut de **chercheur invité**. Ce statut lui donne accès aux infrastructures de la FMSH (bibliothèque, internet Wifi) et lui permet de participer aux activités scientifiques de la Fondation. La FMSH facilite par ailleurs l'accès de ses chercheurs invités aux autres infrastructures scientifiques en France (centres de recherche, bibliothèques, archives, musées, etc.).

5.3 La FMSH souscrit une assurance maladie-accident privée pour tous les boursiers *incoming*.

6 Statut des boursiers

Les candidats sélectionnés ont le statut de « **boursier post-doctoral de la FMSH** » ; **il ne s'agit pas d'un contrat de travail mais d'une bourse**. Cette bourse est non imposable.

7 Obligations des boursiers

L'attribution de cette bourse est soumise aux conditions suivantes :

- être présent pendant toute la durée de la bourse dans le laboratoire d'accueil
- informer obligatoirement la FMSH si pour une raison ou une autre (maladie, impossibilité de se rendre dans le pays d'accueil, raisons professionnelles, etc.) le séjour est interrompu
- remettre un rapport de recherche à la fin du séjour
- remettre un *Working Paper* (WP) à la fin du séjour (suivant la procédure commune de publication des *Working Papers* et des *Position Papers* de la FMSH)
- mentionner le soutien accordé par la FMSH et l'Union européenne – Programme Action Marie Curie dans toutes les publications résultant des recherches effectuées dans le cadre de ce programme.
- S'engager à respecter les règles de la « Charte européenne des chercheurs » (<http://ec.europa.eu/euraxess/index.cfm/rights/europeanCharter>)